



Paris, le 24 mai 2024

Rapport relatif au recours par l'Etat aux prestations de conseil de recours aux prestations au titre de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Réf. : DGDR/DSFIM/DDAI

I. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

S'inspirant des éléments figurant dans le rapport publié par le gouvernement dans son annexe au projet de loi de finances pour 2024, les résultats présentés ici constituent une synthèse des dépenses réalisées de conseils extérieurs au titre de l'année 2022 et 2023.

Ces dépenses correspondent aux engagements réalisés sur le périmètre des crédits du CNRS. Elles comprennent toutes les prestations de conseils comptabilisées dans le système d'information financière du CNRS (BFC) pour les natures d'achat suivantes :

Code famille
COMM : SERVICES DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE CAMPAGNES
COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IDENTITE VISUELLE
COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IMAGE DES PERSONNES
COMMUNICATION : SERVICES DE MEDIATRADING
COMMUNICATION : AUTRES SERVICES DE CONSEIL EN COMMUNICATION
DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHI
DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHI
SERVICES DE CONSEIL ET AUDIT EN ASSURANCE
ETUDES DE MARCHES DANS LE DOMAINE DE LA VALORISATION DE LA R
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (HORS BATIMENTS ET SI - TELE
CONSEIL EN SECURITE(HORS CHANTIER) ET PROTECTION DES BIENS
AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR
AUDIT ORGANISATIONNEL
AUDIT FINANCIER
CERTIFICATION LEGALE DES COMPTES
AUDIT ENERGETIQUE (ENVIRONNEMENTAL, BILAN CARBONE,...)
AUDIT HYGIENE ET SECURITE
AUTRES SERVICES D'AUDIT ET D'ACCREDITATION
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITES DE CONSEIL
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES
BILANS DE COMPETENCES, VAE, QUALIFICATION, INSERTION PROFESS

AUDITS D'UNITES OU DE SERVICES
ASSISTANCE, CONSEIL SERVICES EN RECRUTEMENT
SERVICES SOCIAUX DE CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
INFORMATIQUE : SCHEMA DIRECTEUR ET AUDIT
INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE
TELECOMMUNICATIONS : SERVICES DE CONSEIL / AMO EN TELECOMMUN
SERV. DE COND. D'ETUDES ET D'ENQUÊTES D'EPIDEMIO., SANTE PUB
SERV. DE COND. D'ETUDES A CARACTERE MEDICAL, HORS ESSAIS CLI
INFORMATIQUE : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEILS

Ne sont pas prises en compte les prestations de conseil réalisées par des personnes publiques. De même, les prestations induites par des contrôles réglementaires obligatoires ne pouvant être demandées qu'à des entreprises spécialisées et les prestations pour lesquelles les établissements n'ont pas de marge de manœuvre discrétionnaire ont été exclues du périmètre.

Il est également précisé que la fiabilité des informations dépend du niveau de qualité comptable des écritures enregistrées par les ordonnateurs dans le système d'information du CNRS.

L'OI n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

« 32° Un rapport relatif au recours par l'Etat aux prestations de conseil réalisées par des personnes morales de droit privé ou par des personnes physiques exerçant à titre individuel, sous réserve du secret de la défense nationale, de la conduite de la politique extérieure de la France, de la sûreté de l'Etat, de la sécurité publique, de la sécurité des personnes, de la sécurité des systèmes d'information et du secret des affaires et à l'exclusion des marchés entrant dans le champ d'application de l'article L. 1113-1 du code de la commande publique et de ceux que le ministre concerné estime nécessaire de ne pas diffuser dans le cadre de la protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation.

« Ce rapport présente, pour les deux exercices précédents :

« a) La stratégie poursuivie en matière de recours au conseil extérieur ;

« b) Les transferts de compétences réalisés au bénéfice de l'administration ainsi que les mesures mises en œuvre pour développer et valoriser les compétences de conseil en interne ;

« c) Le montant par ministère, par mission et par programme des autorisations d'engagement et des crédits de paiement consacré aux dépenses de conseil extérieur et la part de ces dépenses dans le total des crédits alloués au ministère, à la mission et au programme ;

« d) La liste des prestations de conseil réalisées à titre onéreux ou relevant du champ d'application de l'article 238 bis du code général des impôts.

« Pour chacune de ces prestations, la liste indique l'objet résumé de la prestation, son montant, sa date de notification, sa période d'exécution, l'organisme bénéficiaire au sein du ministère et le prestataire.

« Les établissements publics dont les dépenses de fonctionnement constatées dans le compte financier au titre de l'avant-dernier exercice clos sont supérieures à 60 millions d'euros publient annuellement les mêmes éléments que ceux définis aux sept premiers alinéas du présent 32°. »

II. DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LE CNRS POUR ENCADRER LE RECOURS AUX CONSEILS EXTERIEURS

Depuis le mois de mars 2022, le CNRS des mesures vigoureuses pour encadrer le recours aux prestations intellectuelles, et parmi ces dernières a mis l'accent sur les prestations de conseil.

Ainsi, notre établissement a mis en place un dispositif d'encadrement préalable du recours aux prestations intellectuelles par le biais de la saisine automatique d'un formulaire visant à s'assurer :

- De la nature du besoin identifié ;
- De l'impossibilité de recourir à des ressources internes à l'établissement pour répondre au besoin ;
- De la licéité de la démarche d'achat envisagée ;
- De la prise de conscience et de l'acceptation, par l'unité recourant à cette prestation extérieure, de l'ensemble des mesures listées dans la circulaire et permettant de garantir le respect de ces mesures.

Ci-dessous figurent les engagements qui sont donc systématiquement souscrits par le directeur d'unité envisageant de recourir à des prestations intellectuelles extérieures ;

« Dans le cadre de ce projet de recours à des prestations intellectuelles, j'ai pris connaissance et j'accepte de mettre en œuvre les consignes et préconisations suivantes :

• Mon unité/service sera responsable du pilotage de la prestation intellectuelle :

o Nous disposons des ressources et de l'organisation nécessaires pour piloter la prestation ;

o Le pilotage ne peut pas être délégué à un autre prestataire extérieur.

• S'agissant de prestations intellectuelles en matière de sécurité des systèmes d'information, les prestations doivent autant que possible être qualifiées par l'ANSSI.

• Il ne doit y avoir aucune confusion possible quant à la qualité de consultants extérieurs des personnes intervenant pour réaliser cette prestation, tant en interne que vis-à-vis des tiers : pas d'adresse mail pouvant entraîner un doute et leur signature électronique devra explicitement préciser leur qualité de prestataire et l'administration qui les a mandatés.

• Un comité de pilotage doit se tenir régulièrement entre mon unité/service et le prestataire retenu pour formaliser le cadrage, les points d'étape et les décisions prises dans la conduite de la prestation.

• Autant que possible, un ou plusieurs agents du service doivent être intégrés à l'équipe projet afin de garantir le transfert des compétences et la capitalisation des connaissances dans le cadre du projet, et permettre la montée en puissance de l'équipe interne chargée de la mise en œuvre des décisions qui seront prises à l'issue de cette prestation de conseil.

• Notamment pour les prestations intellectuelles ayant des impacts en matière informatique, le cahier des charges doit prévoir la transférabilité et la réversibilité des prestations réalisées.

• Toute prestation intellectuelle doit faire l'objet à son terme d'une évaluation de la qualité du service rendu par le prestataire (respect des délais, qualité des ressources mises à disposition, coopération avec les services, etc.) et de l'atteinte des objectifs définis lors de l'expression du besoin. Cette évaluation est réalisée en s'appuyant sur un canevas qui aura été préalablement défini dans le cahier des charges.

• J'ai pris connaissance de la charte de déontologie du CNRS afin d'identifier les risques spécifiques liés à cette typologie de prestations (notamment pour les agents recrutés dans le secteur privé ou

rejoignant un fournisseur de prestations intellectuelles). Le cas échéant, un agent concerné peut se rapprocher du référent déontologue du CNRS.

- Tout lien d'intérêt d'une personne ayant à prendre des décisions en lien avec une prestation intellectuelle doit donner lieu à un dépôt formalisé.
- Il m'est recommandé d'effectuer un sourçage en amont du lancement de la procédure de sélection de fournisseurs de prestations intellectuelles, dans le respect des règles de la commande publique.
- Une clause doit figurer dans le marché pour prévoir une déclaration d'intérêt des personnes mobilisées par le fournisseur dans le cadre de la prestation.
- Les missions effectuées à titre gracieux (pro bono) ne doivent donner lieu à aucune contrepartie et doivent avoir été préalablement autorisées par la direction du CNRS.
- Les données transmises à des prestataires doivent être anonymisées ou pseudonymisées et strictement nécessaires à l'exécution de la prestation.
- Les cahiers des charges doivent systématiquement intégrer les clauses types RGPD et sécurité des systèmes d'information. Ils doivent également interdire aux fournisseurs de pouvoir réutiliser ou communiquer les données obtenues dans le cadre de la prestation (excepté à destination du donneur d'ordre).
- Les données transmises, si elles sont sensibles, doivent être hébergées dans le cloud « SecNumCloud de l'ANSSI » et aucun transfert de ces données ne doit être possible en dehors de l'union européenne.
- Les cahiers des charges doivent imposer qu'à l'issue de la mission, l'intégralité des données soient restituées par le prestataire au donneur d'ordre et que le prestataire les supprime sans délai et définitivement.

J'atteste qu'aucun agent de mon unité/service ayant un lien d'intérêt avec un cabinet de conseil ne participera à l'acquisition de cette prestation. »

III. MESURES DE CONTROLE INTERNE DEPLOYEES PAR LE CNRS

Aide-là du dispositif de formulaire préalable, le CNRS a mis en place des mesures de contrôle interne lui permettant de s'assurer de la meilleure maîtrise possible du recours à ces prestations.

A cette fin, voici les mesures qui ont été prises :

- Le CNRS a mis en place un plafond des dépenses annuelles pouvant être consacrées aux dépenses allouées aux prestations de conseil en stratégie et organisation ;
- Pour ce type de dépenses, une validation expresse de la dépense par le délégué régional ou ses services est donc obligatoire avant d'engager une commande ou un achat auprès d'un prestataire extérieur, et les cas complexes ou impliquant un volume d'achat élevé remontent souvent au niveau national ;
- Pour les montants de dépenses dépassant les 500.000 euros, la délégation régionale est tenue de soumettre le projet d'achat à la validation de sa Commission Technique des Achats ;
- Pour les montants de dépenses dépassant les 2 millions d'euros, le projet d'achat doit être soumis à la Commission Permanente des Achats du CNRS.

Le CNRS suit par ailleurs chaque le montant des dépenses engagées sur les différents codes nomenclature associés aux prestations de conseil, avec une attention particulière pour les prestations de conseil en stratégie et organisation.

IV. DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES COMPETENCES DE CONSEIL EN INTERNE

La Direction des Ressources Humaines, la Direction déléguée aux Cadres Supérieurs et la Mission Transverse d'Appui au Pilotage s'assurent de la montée en compétence régulière des agents du CNRS.

L'identification systématique des actions de volontariat, une meilleure cartographie des compétences opérationnelles des agents ayant une compétence managériale permettent progressivement de constituer une base de données des ressources internes à notre établissement.

L'interrogation préalable systématique de la nature du besoin permet également de générer des prises de conscience des enjeux de maîtrise des données et de la nature des prestations que nous pouvons envisager -ou non- d'externaliser.

V. DETAIL DES DEPENSES DE CONSEIL EXTERIEUR REALISEES PAR LE CNRS

Sur l'année 2023, les dépenses en matière de prestations de conseil sont les suivantes :

Code famille PI 2023	Mnt commandé HT 2023
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (HORS BATIMENTS ET SI - TELE	352 617 €
ASSISTANCE, CONSEIL ET SERVICES EN RECRUTEMENT	152 156 €
AUDIT ENERGERTIQUE (ENVIRONNEMENTAL, BILAN CARBONE,...)	118 676 €
AUDIT FINANCIER	17 310 €
AUDIT HYGIENE ET SECURITE	59 573 €
AUDIT ORGANISATIONNEL	283 798 €
AUDITS D'UNITES OU DE SERVICES	10 375 €
AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR	4 841 192 €
AUTRES SERVICES D'AUDIT ET D'ACCREDITATION	578 783 €
BILANS DE COMPETENCES, VAE, QUALIFICATION, INSERTION PROFESS	162 549 €
CERTIFICATION LEGALE DES COMPTES	283 298 €
COMM : SERVICES DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE CAMPAGNES	319 073 €
COMMUNICATION : AUTRES SERVICES DE CONSEIL EN COMMUNICATION	147 408 €
COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IDENTITE VISUELLE	9 430 €
COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IMAGE DES PERSONNES	4 770 €
COMMUNICATION : SERVICES DE MEDIATRaining	2 319 €

CONSEIL EN SECURITE(HORS CHANTIER) ET PROTECTION DES BIENS	81 253 €
DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHI	759 €
ETUDES DE MARCHES DANS LE DOMAINE DE LA VALORISATION DE LA R	680 910 €
INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE	5 444 656 €
INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	1 414 876 €
INFORMATIQUE : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEILS	901 043 €
INFORMATIQUE : SCHEMA DIRECTEUR ET AUDIT	422 656 €
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITES DE CONSEIL	114 182 €
SERV. DE COND. D'ETUDES A CARACTERE MEDICAL, HORS ESSAIS CLI	20 958 €
SERV. DE COND. D'ETUDES ET D'ENQUÊTES D'EPIDEMIO., SANTE PUB	108 021 €
SERVICES DE CONSEIL ET AUDIT EN ASSURANCE	4 405 €
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES	242 091 €
SERVICES SOCIAUX DECONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	3 334 €
TELECOMMUNICATIONS : SERVICES DE CONSEIL / AMO EN TELECOMMUN	21 700 €
Total général	16 804 171 €

Top 5 des marchés/commandes effectuées pour des prestations intellectuelles en 2023 :

UGAP	SIREN 776054467
montant	4 437 650 €
programme	Convention UGAP-CNRS
Objet de la prestation	INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE INFORMATIQUE : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEILS
service bénéficiaire	CNRS_Direction des Système d'Information (DSI) _ OCCITANIE OUEST (DR14)

HENSOLDT SPACE CONSULTING	SIREN 491310900
montant	516 560 €
programme	n°de marché 0002026524
objet de la prestation	AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR
service bénéficiaire	UMR8190 laboratoire LATMOS Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales _ IDF GIF-SUR-YVETTE (DR04)

UGAP	SIREN 776054467
montant	259 248 €
programme	N° de marché 0002027849
objet de la prestation	INFORMATIQUE : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEILS

service bénéficiaire	MOY1646 _ Direction des comptes et de l'information financière _ PARIS-NORMANDIE (DR16)
----------------------	---

INETUM	SIREN 385365713
montant	223 975 €
programme	N° de Marché 0002026932
objet de la prestation	INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE
service bénéficiaire	CNRS_ Direction des Système d'Information (DSI) _ OCCITANIE OUEST (DR14)

OPEN	SIREN 381031285
montant	207 500 €
programme	0000000689
objet de la prestation	INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE
service bénéficiaire	CNRS_ Direction des Système d'Information (DSI) _ OCCITANIE OUEST (DR14)

VALOR CONSULTANTS	SIREN 311810816
montant	206 000 €
programme	N° Marché 0002026329
objet de la prestation	AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR
service bénéficiaire	UMR7605

Sur l'année 2022, les dépenses en matière de prestations de conseil sont les suivantes :

Code famille 2022	Mnt commandé HT 2022
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (HORS BATIMENTS ET SI - TELE	617 696 €
ASSISTANCE, CONSEILET SERVICES EN RECRUTEMENT	167 622 €
AUDIT ENERGERTIQUE (ENVIRONNEMENTAL, BILAN CARBONE,...)	177 135 €
AUDIT FINANCIER	79 270 €
AUDIT HYGIENE ET SECURITE	37 034 €
AUDIT ORGANISATIONNEL	274 227 €
AUDITS D'UNITES OU DE SERVICES	146 205 €
AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR	5 195 513 €
AUTRES SERVICES D'AUDIT ET D'ACCREDITATION	684 784 €
BILANS DE COMPETENCES, VAE, QUALIFICATION, INSERTION PROFESS	95 040 €
CERTIFICATION LEGALE DES COMPTES	275 030 €
COMM : SERVICES DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE CAMPAGNES	159 940 €
COMMUNICATION : AUTRES SERVICES DE CONSEIL EN COMMUNICATION	51 753 €
COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IDENTITE VISUELLE	8 688 €

COMMUNICATION : SERVICES DE CONSEIL EN IMAGE DES PERSONNES	1 500 €
COMMUNICATION : SERVICES DE MEDIATRaining	2 675 €
CONSEIL EN SECURITE(HORS CHANTIER) ET PROTECTION DES BIENS	12 206 €
DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHI	13 014 €
ETUDES DE MARCHES DANS LE DOMAINE DE LA VALORISATION DE LA R	440 938 €
INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE	3 661 207 €
INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	1 436 179 €
INFORMATIQUE : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEILS	918 801 €
INFORMATIQUE : SCHEMA DIRECTEUR ET AUDIT	452 327 €
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITES DE CONSEIL	53 130 €
SERV. DE COND. D'ETUDES A CARACTERE MEDICAL, HORS ESSAIS CLI	107 156 €
SERV. DE COND. D'ETUDES ET D'ENQUÊTES D'EPIDEMIO., SANTE PUB	42 425 €
SERVICES DE CONSEIL ET AUDIT EN ASSURANCE	7 100 €
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES	368 667 €
SERVICES SOCIAUX DECONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	3 748 €
TELECOMMUNICATIONS : SERVICES DE CONSEIL / AMO EN TELECOMMUN	26 100 €
Total général	15 517 110 €

Top 5 des marchés/commandes effectuées pour des prestations intellectuelles en 2022 :

UGAP	SIREN 776054467
montant	3 447 554 €
programme	Convention UGAP-CNRS
objet de la prestation	Opération de portage des logiciels SAP RH finances et comptabilité INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE INFORMATIQUE : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEILS
service bénéficiaire	CNRS_ Direction des Systèmes d'Information (DSI) _ OCCITANIE OUEST (DR14)

HENSOLDT SPACE CONSULTING	SIREN 491310900
montant	432 240 €
programme	n°de marché 0002026524
objet de la prestation	AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR
service bénéficiaire	UMR8190 laboratoire LATMOS Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales _ IDF GIF-SUR-YVETTE (DR04)

HENSOLDT SPACE CONSULTING	SIREN 491310900
montant	274 400 €
programme	n°de marché 0002026524
objet de la prestation	AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR
service bénéficiaire	UMR8190 laboratoire LATMOS Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales _ IDF GIF-SUR-YVETTE (DR04)

TELESPAZIO France	SIREN 439969569
montant	269 718 €
programme	
objet de la prestation	AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR
service bénéficiaire	UMR8190 laboratoire LATMOS Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales _ IDF GIF-SUR-YVETTE (DR04)

HENSOLDT SPACE CONSULTING	SIREN 491310900
montant	267 280 €
programme	n°de marché 0002026524
objet de la prestation	AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET HOR
service bénéficiaire	UMR8190 laboratoire LATMOS Laboratoire "Atmosphères et Observations Spatiales _ IDF GIF-SUR-YVETTE (DR04)

OPEN	SIREN 381031285
montant	259 551 €
programme	0000000689
objet de la prestation	INFORMATIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE
service bénéficiaire	CNRS_Direction des Système d'Information (DSI) _ OCCITANIE OUEST (DR14)